

Huit règles pour les propriétaires avisés en Alberta

Regardez la vidéo à www.youtube.com/cplealberta (en anglais seulement).

1. Connaissez vos locataires

Vous devez vous assurer que vos locataires seront en mesure de payer leur loyer. Vous pouvez utiliser des formulaires de demande afin d'obtenir des références d'anciens propriétaires, ainsi que d'employeurs.

N'oubliez pas toutefois que vous ne pouvez pas exercer de discrimination à l'égard de locataires potentiels en raison de leur source de revenu (par exemple, AISH ou Alberta Works), ou parce qu'ils n'ont pas d'antécédents de location au Canada.

2. Notez, signez et conservez

Les ententes et les avis verbaux sont difficiles à prouver. Vous devriez donc veiller à tout mettre par écrit et à conserver une copie de tous les avis que vous signifiez aux locataires.



Free-Photos from Pixabay

3. Établissez des procédures normalisées pour régler les problèmes.

Vous devriez agir de manière cohérente quand il y a un problème et traiter tous les locataires de la même façon. Par exemple, si vous décidez de remettre à un locataire qui n'a pas payé son loyer un préavis de 14 jours de fin de la location pour violation importante du contrat, vous devez suivre cette procédure pour chaque locataire dans la même situation.

4. Gérez efficacement les locataires difficiles.

Il vous incombe de veiller à ce que tous vos locataires aiment vivre dans leur logement. Si vous avez un locataire bruyant et que vous ne réglez pas le problème, vous pourriez perdre tous vos bons locataires.



Free-Photos from Pixabay

5. Soyez aimable.

Vous entretiendrez de meilleures relations avec vos locataires si vous êtes aimable.

Regardez la vidéo à www.youtube.com/cplealberta

6. Connaissez les lois de l'Alberta

Au Canada, chaque province a des lois différentes sur la location de logement. Vous devez connaître les lois albertaines et savoir ce qu'elles vous permettent de faire. Il existe également d'autres lois et normes dont vous devrez prendre connaissance, notamment la loi sur les droits de la personne (*Alberta Human Rights Act*) et les normes minimales en matière de logement et de santé (*Minimum Housing and Health Standards*).



succo from Pixabay

7. Sachez ce qui peut se produire si vous ne respectez pas la loi.

En Alberta, la loi sur la location de locaux d'habitation (*Residential Tenancies Act*) énonce les règles que le propriétaire et le locataire doivent respecter. Certaines sont tellement importantes que leur non-respect est considéré comme une infraction. Si vous commettez une infraction, vous pouvez recevoir un avertissement ou une amende, ou faire l'objet d'accusations.

8. Sachez à qui vous adresser pour obtenir de l'aide et de l'information.

Vous devriez savoir où obtenir de plus amples renseignements au sujet de vos droits, et à qui vous adresser si vous avez besoin d'aide pour régler un différend avec un locataire.

Pour de plus amples renseignements :

Lois protégeant les propriétaires et les locataires de l'Alberta :

www.landlordandtenant.org

Service Alberta :

www.servicealberta.ca ou 1.877.427.4088

© October 2023

Legal Resource Centre of Alberta Ltd., Edmonton, Alberta

Exerçant ses activités sous le nom de : Centre for Public Legal Education Alberta

Vous NE devez PAS considérer l'information contenue dans ce document comme des conseils juridiques. Il ne s'agit que d'information générale sur les lois de l'Alberta.

Ce projet a été réalisé grâce à une subvention de l'Alberta Real Estate Foundation.